

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE DU 4 OCTOBRE 2018**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A PRIS ACTE DES :

Relevé de décisions du bureau communautaire du 25 septembre 2018.

Relevé des décisions relevant de la délégation d'attributions au Président du 19 juin au 26 septembre.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

A ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES Le compte-rendu du conseil communautaire du 28 juin 2018.

A DESIGNE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES M. Gilles Bord en tant que membre de droit siégeant au sein du conseil d'administration du Théâtre de Chelles.

A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES L'adhésion de la communauté d'agglomération Marne et Gondoire pour le périmètre de la commune de Pontcarré, au SMAEP de l'Ouest Briard.

A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES L'adhésion de l'EPT « Grand Paris Sud Est Avenir » pour partie de son territoire constituée des communes du Plessis-Tréville et de la Queue-en-Brie.

A AUTORISE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES Le Président à signer l'avenant n°1 à la convention pour la transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité ou à une obligation de transmission au représentant de l'Etat, qui prévoit l'extension de la télétransmission aux documents budgétaires, contrats de concession, conventions et pièces relatives aux marchés publics et aux accords-cadres de la collectivité.

A FIXE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES Le taux de 100% pour la procédure d'avancement à l'échelon spécial, pour les grades d'attaché hors classe - hors échelle A, ingénieur général - hors échelle D et ingénieur hors classe - hors échelle A.

A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES L'adhésion à la centrale d'achat « SIPP'n'CO » du SIPPAREC.

A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES Les modalités de traitements des alertes reçues au sein de la Communauté d'agglomération Paris Vallée de la Marne détaillée dans la « Procédure de recueil des signalements ».

A DIT Qu'un arrêté du Président désignera le référent concernant la procédure de recueil de signalement émis par les lanceurs d'alerte.

A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES La décision modificative n°1 2018 Principal et dont la balance se présente comme suit :

| | |
|-----------------------|-----------------|
| <u>Investissement</u> | |
| Dépenses | 52 604 303.72 € |
| Recettes | 52 604 303.72 € |

| | |
|-----------------------|-----------------|
| <u>Fonctionnement</u> | |
| Dépenses | 1 347 859.73 € |
| Recettes | 11 088 470.73 € |

A VOTE La décision modificative n°1 Principal 2018 de la CA par chapitre en section de fonctionnement et en section d'investissement.

A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES La décision modificative n°1 du budget annexe eau et dont la balance se présente comme suit :

| | |
|-----------------------|--------------|
| <u>Investissement</u> | |
| Dépenses | 563 299.00 € |
| Recettes | 563 299.00 € |

| | |
|---------------------|-------------|
| <u>Exploitation</u> | |
| Dépenses | 24 716.22 € |
| Recettes | 24 716.22 € |

A VOTE La décision modificative n°1 du budget annexe eau de la CA par chapitre en section d'exploitation et en section d'investissement

A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES La décision modificative n°1 du budget annexe assainissement secteur Val Maubuée et dont la balance se présente comme suit :

| | |
|-----------------------|----------------|
| <u>Investissement</u> | |
| Dépenses | 2 030 064.73 € |
| Recettes | 2 030 064.73 € |

| | |
|---------------------|--------------|
| <u>Exploitation</u> | |
| Dépenses | 770 780.26 € |
| Recettes | 770 780.26 € |

A VOTE La décision modificative n°1 du budget annexe assainissement secteur Val Maubuée de la CA par chapitre en section d'exploitation et en section d'investissement.

A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES La décision modificative n°1 du budget annexe assainissement secteur Marne et Chantereine et dont la balance se présente comme suit :

| | |
|-----------------------|----------------|
| <u>Investissement</u> | |
| Dépenses | 3 240 500.88 € |
| Recettes | 3 240 500.88 € |

| | |
|---------------------|--------------|
| <u>Exploitation</u> | |
| Dépenses | 117 436.92 € |
| Recettes | 117 436.92 € |

A VOTE La décision modificative n°1 du budget annexe assainissement secteur Marne et Chantereine de la CA par chapitre en section d'exploitation et par chapitre/ opération en section d'investissement.

A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES La décision modificative n°1 du budget annexe assainissement secteur Brie Francilienne et dont la balance se présente comme suit :

Investissement

| | |
|----------|----------------|
| Dépenses | 2 284 597.54 € |
| Recettes | 2 284 597.54 € |

Exploitation

| | |
|----------|--------------|
| Dépenses | 775 230.65 € |
| Recettes | 775 230.65 € |

A VOTE La décision modificative n°1 du budget annexe assainissement secteur Brie Francilienne de la CA par chapitre en section d'exploitation et par chapitre en section d'investissement.

A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES La décision modificative n°1 du budget annexe canalisation transport et dont la balance se présente comme suit :

Investissement

| | |
|----------|--------------|
| Dépenses | 616 005.00 € |
| Recettes | 616 005.00 € |

Exploitation

| | |
|----------|--------------|
| Dépenses | 172 777.46 € |
| Recettes | 172 777.46 € |

A VOTE La décision modificative n°1 du budget annexe canalisation transport de la CA par chapitre en section d'exploitation et par chapitre en section d'investissement ;

A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES La décision modificative n°1 du budget annexe immeuble de rapport et dont la balance se présente comme suit :

Investissement

| | |
|----------|--------------|
| Dépenses | 241 679.69 € |
| Recettes | 241 679.69 € |

Fonctionnement

| | |
|----------|--------------|
| Dépenses | 201 544.01 € |
| Recettes | 201 544.01 € |

A VOTE La décision modificative n°1 budget annexe immeuble de rapport de la CA par chapitre en section de fonctionnement et en section d'investissement.

A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES La décision modificative n°1 du budget annexe restaurant communautaire et dont la balance se présente comme suit :

Investissement

| | |
|----------|--------------|
| Dépenses | 104 191.34 € |
| Recettes | 104 191.34 € |

Fonctionnement

| | |
|----------|-------------|
| Dépenses | 13 253.34 € |
| Recettes | 13 253.34 € |

A VOTE La décision modificative n°1 du budget annexe restaurant communautaire de la CA par chapitre en section de fonctionnement et en section d'investissement

A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES La décision modificative n°1 2018 annexe Nautil et dont la balance se présente comme suit :

Investissement

| | |
|----------|----------------|
| Dépenses | 1 389 908.60 € |
| Recettes | 1 389 908.60 € |

Fonctionnement

| | |
|----------|--------------|
| Dépenses | 287 631.94 € |
| Recettes | 287 631.94 € |

A VOTE La décision modificative n°1 annexe Nautil 2018 de la CA par chapitre en section de fonctionnement et en section d'investissement

A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES Le versement d'un fonds de concours de 84 584 € au profit de la commune de Vaires sur Marne, qui financera la troisième phase du projet de requalification de la rue Louis Bectard évalué à 265 815€.

A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES Le versement d'un fonds de concours d'investissement de 97 830.89 € au profit de la commune de Vaires sur Marne, qui financera l'opération de réaménagement du marché municipal de Vaires sur Marne dont le cout global est estimé 195 661.78 €.

A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES Le versement d'un fonds de concours de 55 132 € au profit de la commune de Courtry, qui financera les travaux de voirie avenue des Linas (partie comprise entre la rue des trembles et le rond-point rue Auguste Rodin) évalué à 68 574.49 € et les travaux de mise en sécurité des voiries communales évalué à 43 380.65 €.

A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES Le réajustement des montants d'attributions de compensation 2018 suivants :

| | |
|------------------------|----------------|
| • Champs sur Marne | 7 045 141.00 € |
| • Croissy Beaubourg | -159 753.00 € |
| • Emerainville | 1 973 271.50 € |
| • Lognes | 2 410 146.00 € |
| • Noisiel | 5 052 621.50 € |
| • Torcy | 5 721 722.00 € |
| • Roissy en Brie | 228 806.60 € |
| • Pontault Combault | 4 167 554.66 € |
| • Brou sur Chantereine | 256 322.70 € |
| • Chelles | 3 505 519.95 € |
| • Courtry | 790 204.10 € |
| • Vaires sur Marne | 2 654 503.17 € |

A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES Les tarifs horaires bruts suivants pour les intermittents, qui seront revalorisés en fonction de l'évolution du point d'indice de la fonction publique :

- Electriciens, machinistes, habilleurs : 13,50 €
- Régisseurs lumières, son, plateau, vidéo : 16 €
- Régisseur général : 18 €

A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES L'instauration d'un forfait harmonisé pour l'ensemble des conservatoires de Paris-Vallée de la Marne, comme suit :

- Forfait de moins de 3 heures : 60 euros nets
- Forfait de 3 à 6 heures : 90 euros nets
- Forfait de 6 heures ou plus dans une journée : 130 euros nets

A FIXE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES Le montant supplémentaire de la contribution à verser à l'EMOHC (Ecole de Musique et Orchestre d'Harmonie de Champs sur Marne) pour l'année 2018 à 6 500 euros.

A ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES Les tarifs suivants pour les inscriptions aux courses de l'édition 2019 de l'OXYTRAIL :

| PERIODES | Type de tarifs | OXY'JEUNES | OXY'5 KM | OXY'13 KM | OXY'23 KM |
|--------------------------|--|------------|----------|-----------|-----------|
| 20/11/2018 au 30/04/2019 | Tarif individuel | 1,50 € | 12,00 € | 17,00 € | 27,00 € |
| | Tarif par équipe (4 personnes au minimum) | | 10,00 € | 15,00 € | 25,00 € |
| 01/05/2019 au 31/05/2019 | Tarif individuel | 1,50 € | 13,00 € | 22,00 € | 32,00 € |
| | Tarif par équipe (4 personnes au minimum) | | 11,00 € | 20,00 € | 30,00 € |
| 01/06/2019 au 26/06/2019 | Tarif individuel | 1,50 € | 14,00 € | 27,00 € | 37,00 € |
| | Tarif par équipe (4 personnes au minimum) | | 12,00 € | 25,00 € | 35,00 € |

A ADOPTE Les tarifs suivants pour des options commerciales et d'animations :

| PRESTATIONS PAYANTES | Tarifs | PRESTATIONS PAYANTES |
|-------------------------------|----------|--|
| Pack "Entreprise confort" | 490,00 € | Pour les entreprises qui inscrivent au moins 10 salariés, elles peuvent commander ce pack "confort" avec des prestations supplémentaires : vestiaire indépendant, photos offertes, accès au buffet VIP, diplôme personnalisé... |
| Espace exposition sur village | 390,00 € | Location d'un espace de 9m2 pour exposer des produits / services aux visiteurs du village OxyTrail. |
| Flyer mis en sac | 290,00 € | Contre le montant d'inscription à l'événement, un sac est offert aux participants avec le dossard et divers cadeaux des partenaires. Nous proposons à des entreprises de mettre un flyer de présentation dans les sacs des participants. |
| Offre carnet de promotion | 190,00 € | Emplacement d'un espace pour une entreprise dans le carnet d'offres promotionnelles offert aux participants. |
| Garderie enfants | 5,00 € | Pour les enfants de 3 à 10 ans, encadrés par des animateurs diplômés BAFA |

A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES L'adhésion de la Communauté d'Agglomération Paris-Vallée de la Marne à l'association « CAP DIGITAL PARIS REGION » et le versement de la somme de 7.200 € correspondant à la cotisation annuelle 2018.

A DESIGNE Monsieur le Président à siéger à l'assemblée générale de l'association, au sein du collège des collectivités locales.

A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES Le dossier de réalisation et le programme des équipements publics de la ZAC du Gué de Launay sur la Commune de Vaires-sur-Marne.

A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES L'avenant n°3 à la concession d'aménagement de la ZAC du Gué de Launay avec la société Aménagement 77.

A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES L'avenant n°10 à la concession d'aménagement de la ZAC de la Tuilerie avec la société Aménagement 77.

A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES Les comptes présentés par Aménagement 77 et lui donne quitus définitif de sa gestion,

- A ABROGE** La délibération n°2009.06.24/6 approuvant le dossier de création de la ZAC du Sud Triage à Chelles et Vaires-sur-Marne,
- A SUPPRIME** **La Zone d'Aménagement Concerté du Sud Triage.**
- A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES L'octroi d'une garantie d'emprunt à la SEM Aménagement 77** dans le cadre d'un prêt contracté auprès de la Banque Postale dans le cadre de l'opération d'aménagement de la ZAC du Gué de Launay à Vaires-sur-Marne, selon les modalités suivantes :
- La Communauté d'Agglomération Paris – Vallée de la Marne a accordé sa garantie à hauteur de 80 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 2 250 000,00 € souscrit par la SEM Aménagement 77 auprès de la Banque Postale, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°LBP-00004690.
- A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES L'octroi d'une garantie d'emprunt à la SEM Aménagement 77** dans le cadre d'un prêt contracté auprès de la Caisse d'Épargne dans le cadre de l'opération d'aménagement de la ZAC du Gué de Launay à Vaires-sur-Marne
- La Communauté d'Agglomération Paris – Vallée de la Marne a accordé sa garantie de 80 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 2 500 000,00 € souscrit par la SEM Aménagement 77 auprès de la Caisse d'Épargne, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°5589150.
- A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES La formalisation d'un partenariat avec Les Petits Débrouillards**, en étroite collaboration avec l'Université Paris-Est Marne-la-Vallée (UPEM), et la ComUE Université Paris-est (UPE) en signant une convention quadripartite relative au rayonnement du campus universitaire pour l'année 2018-2019,
- A APPROUVE** Le versement d'une subvention d'un montant de 5.000 € au profit des Petits Débrouillards.
- A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES La signature d'un avenant n°1 avec la M2IE** pour fournir deux emplacements parking au sein du CTI sans incidence financière.
- A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES (1 ABSTENTION : M. BOUGLOUAN) De quitter au 01/01/2019 la Mission Locale du Plateau de Brie**, en démissionnant des instances de gouvernance, en application de l'article 6 des statuts de la MLPB, et de la compétence « Emploi, Insertion, Formation professionnelle » de la CAPVM,
- A PRECISE** Solliciter les services de la Direccte pour proposer le rattachement des jeunes pontellois-combalusiens et roisséens, à la Mission Locale pour l'Emploi de Marne-la-Vallée (Centre) en préfiguration de la constitution de la Mission Locale unique sur l'Agglomération Paris – Vallée de la Marne,
- A PRECISE** Que les maires des villes de Pontault-Combault et Roissy-en-Brie seront informés, pour ce qui les concerne, du redéploiement de leurs publics jeunes vers la Mission Locale du Centre, tout en précisant qu'un accueil public de proximité sera maintenu et restructuré sur le secteur Sud.
- A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES L'adhésion à Bruit Paris** sur la période Janvier 2018 - Décembre 2018,
- A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES La convention de participation financière** pour l'entretien des espaces verts attenants à l'espace culturel Simone Veil à Courtry.
- A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES La convention de participation financière** pour les travaux de sécurisation de l'accès au parc de la Montagne de Chelles.

A AUTORISE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES Monsieur le Président à :

- **Engager la procédure de passation du marché public** dans le cadre du **projet de fourniture de carburants** pour la Communauté d'Agglomération Paris Vallée de la Marne, dont les caractéristiques essentielles et le montant prévisionnel sont énoncées ci-dessus,
- Signer le ou les marché(s) à intervenir et tout document s'y afférant,

A AUTORISE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES Monsieur le Président à signer l'avenant n°1 à la convention particulière de maîtrise d'œuvre entre la Communauté d'agglomération Paris - Vallée de la Marne et la ville de Chelles pour **l'aménagement de l'école Pasteur**, dont le montant de la mission de maîtrise d'œuvre est arrêté à 62 443.36 € HT.

A AUTORISE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES Le Président à signer une demande de prorogation des délais d'exécution de l'agenda d'accessibilité programmée N° 77.288.15.P054 sur une période supplémentaire de 3 ans, portant la durée globale à 6 ans à partir de sa date d'approbation initiale, c'est-à-dire jusqu'au 11 avril 2022.

A PRIS ACTE Du rapport de la Société GEOVAL, délégataire du service public du chauffage urbain pour l'exercice 2017.

A EMIS Un avis favorable sur le rapport de Monsieur le Président concernant le service public du chauffage urbain pour l'exercice 2017.

A PRIS ACTE Du rapport de la Société Française de Distribution d'Eau, concernant l'exécution du service public de l'eau potable pour l'exercice 2017.

A EMIS Un avis favorable sur le rapport de Monsieur le Président concernant le service public de l'eau pour l'exercice 2017.

A PRIS ACTE Du rapport de la Nantaise des Eaux, concernant l'exécution du service public de l'assainissement pour l'exercice 2017 pour le secteur de l'ex-Marne-et-Chantereine, **du rapport de la Société Française de Distribution d'Eau**, concernant l'exécution du service public de l'assainissement pour l'exercice 2017 pour le secteur de l'ex-Val Maubuée et **du rapport de la Société Française de Distribution d'Eau**, concernant l'exécution du service public de l'assainissement pour l'exercice 2017 pour le secteur de l'ex-Brie Francilienne.

A EMIS Un avis favorable sur le rapport de Monsieur le Président concernant le service public de l'assainissement pour l'exercice 2017.

A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES L'avenant N°1 au protocole d'accord et de partenariat pour l'aménagement de la ZAC des Coteaux de la Marne à Torcy.

A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES L'avenant n°2 au Traité de Concession d'Aménagement de la ZAC des Coteaux de la Marne à Torcy entre la Communauté d'Agglomération Paris-Vallée de la Marne et l'EPAMARNE.

A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES La rétrocession du bâtiment de l'école primaire de la Ferme du Buisson érigé sur la parcelle AB 450 à Noisiel, 1 Cours du Buisson, à la Ville de Noisiel pour un euro symbolique.

- A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES** La rétrocession de la Maison de Quartier de la Ferme du Buisson sise à Noisiel, 8 Passage Louis Logre, érigée sur les parcelles AB 482 et 512, à la Ville de Noisiel pour un euro symbolique.
- A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES** La convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage unique de la Communauté d'Agglomération Paris Vallée de la Marne à l'EPAMARNE pour la réalisation des réseaux primaires permettant la desserte de la **ZAC de Lamirault-Croissy**.
- A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES** La prise de participation de la **SEM Aménagement 77** dans le capital d'une société civile de construction vente (SCCV) à créer pour un montant de 1 000 €.
- A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES** Le nouveau périmètre de délégation du droit de préemption urbain au sein de la zone d'activité économique de la Régale à Courtry.
- A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES** L'étude du processus de transformation de la société d'économie mixte **M2CA en société publique locale d'aménagement d'intérêt national** ;
- A AUTORISE** Le Président à engager toutes les démarches utiles à la préparation de ce projet avec les actionnaires de la société et l'EPA MARNE / EPA FRANCE aux fins de préparer la mise en œuvre du processus administratif nécessaire à cette transformation.
- A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES** La convention de soutien financier du Département de Seine et Marne au service de Transport à la Demande de la Communauté d'agglomération Paris-Vallée de la Marne Secteur Nord (Proxibus – La Navette du Bassin Chellois) ;
- A AUTORISE** Monsieur le Président à signer la Convention de financement avec le Département de Seine-et Marne, et tout document afférent à ce dossier.
- A AUTORISE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES** Monsieur le Président à signer et à exécuter le marché de service de transport à la demande La Navette du Bassin Chellois, ainsi que tout document nécessaire à la réalisation de cette affaire.
- A PRIS ACTE** Du rapport d'activité de la Société des Transports du Bassin Chellois pour la gestion et l'exploitation de la gare routière de Chelles au titre de l'année 2017.
- A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES** L'avenant n°2 à la Convention relative aux modalités de réalisation et au financement de l'étude du Pôle d'échanges de Chelles qui redéfinit la durée et les nouvelles modalités concernant l'échéancier prévisionnel d'appel de fonds auprès de la Société du Grand Paris.
- A AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'avenant n°2 et tout document afférent à ce dossier.
- A PRIS ACTE** De la communication du rapport annuel d'activité de la communauté d'agglomération Paris – Vallée de la Marne, exercice 2017.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15.

Date affichage : 12 octobre 2018